

LA MOBILITÉ

Qui se déplace, comment (les transports), pourquoi (les motifs et raisons du déplacement) et vers où (lieu géographique) ?

La mobilité englobe toutes ces questions. (CANE)

LES GRANDS ENJEUX DE LA MOBILITÉ

- + Notre **environnement urbain** est **structuré autour des transports**.
- + La **voiture** reste un mode de **transport central en France** mais la grande majorité des véhicules motorisés émettent des gaz à effet de serre et des particules dans l'air qui **nuisent à l'environnement et à notre santé**.

ÉTAT DES LIEUX CHIFFRÉ

AUTOSOLISME

- + Excentrées des villes et des habitations, les **zones d'activités** regroupent de nombreuses entreprises et engendrent un flux important de salariés qui **favorisent un mode unique de transport : la voiture**.



Ainsi, **82% des personnes en emploi utilisent leur voiture** pour accéder à leur lieu de travail. Sur le territoire nord de **Marseille**, ce chiffre est **évalué à 90 %**.

(ADEME)

POLLUTION DE L'AIR

- + L'utilisation excessive de la voiture **engendre une pollution non négligeable** et impacte considérablement la **santé des citoyens**.



80% de la pollution de l'air, due aux transports, provient de la **circulation routière** et génère **48 000 morts par an en France**. (ADEME)

PERTE DE TEMPS

- + Le **temps consacré aux transports** est **amputé sur le temps professionnel ou personnel**, pouvant impacter la productivité et la santé mentale des collaborateurs.



Les salariés consacrent environ **40 minutes par jour pour se rendre sur leur lieu de travail**. Sur le territoire marseillais, les salariés consacrent **10 h chaque semaine aux déplacements**. (ADEME, CANE)

SATURATION DES AXES

- + Les **flux de déplacement** pour accéder aux lieux professionnels **congestionnent les axes** à des heures stratégiques.



59 % des salariés parcourent **une distance inférieure à 9 kilomètres**, soit **moins de 30 minutes de vélo**. (ADEME)

LA MOBILITÉ

LES AVANTAGES D'UNE MOBILITÉ DURABLE

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES COLLABORATEURS

- + **Solutionner et compléter l'offre** des transports en commun pour **aider les salariés à favoriser une mobilité active** avec la marche, le vélo ou la trottinette permet de protéger leur santé physique et mentale.



Marcher en moyenne **7 525 pas par jour** permet de **maintenir une bonne santé**, mais **78 % des français ont un niveau d'activité physique ou sportive inférieur aux recommandations de santé publique.** (ADEME)

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

- + Permettre aux salariés de **travailler à domicile** lorsque cela est possible **permet de réduire les émissions de gaz à effet de serres** liées au trajet domicile-travail.



Le **télétravail réduirait de 1,3 % les émissions annuelles de CO2** rejetées par les voitures sur la base d'un jour de télétravail par semaine. (ADEME)

AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES COLLABORATEURS

- + Il est important que les entreprises s'investissent dans une solution intermodale car la mobilité est liée **au bien-être et à la productivité des collaborateurs.**



La **pratique régulière d'une activité physique d'environ 30 minutes par jour** pour un adulte permet de **prévenir de 30 % les principales pathologies chroniques** et d'**améliorer la santé mentale.** (Solidarités Santé Gouv)

FACILITER L'ACCÈS AUX LIEUX PROFESSIONNELS

- + Accompagner et sensibiliser ces collaborateurs à se déplacer autrement, en proposant des **modes de substitution adaptés, permet de franchir le dernier kilomètre**, souvent difficile à parcourir sans voiture.



4 utilisateurs sur 10 des transports en commun souhaitent utiliser le vélo pour les trajets quotidiens domicile-travail, sachant qu'à vélo, en ville, sur **un trajet de 3 km, le temps de trajet est inférieur à celui en voiture, stationnement inclus.** (ADEME)